

**ÉTATS FINANCIERS**  
**du**  
**FONDS ÉGALITÉ/EQUALITY FUND**  
*(Anciennement Centre MATCH International)*  
**Pour l'exercice clos le**  
**31 MARS 2021**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux directeurs du

**FONDS ÉGALITÉ/EQUALITY FUND**  
(anciennement Centre MATCH International)

*Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Égalité/Equality Fund (anciennement Centre MATCH International) (l'organisation), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds Égalité/Equality Fund (anciennement Centre MATCH International) au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

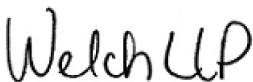
## *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
Le 24 juin 2021.

**FONDS ÉGALITÉ/EQUALITY FUND**

*(Anciennement Centre MATCH International)*

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

**31 MARS 2021**

	2021			2020	
<u>ACTIF</u>	<u>Initiative du Fonds Égalité</u>	<u>Voix et Leadership des femmes</u>	<u>Innovation</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
<b>ACTIF À COURT TERME</b>					
Encaisse	6 745 899 \$	589 052 \$	945 523 \$	8 280 474 \$	2 808 983 \$
Placement à court terme	-	-	200 317	200 317	6 225 714
Débiteurs	68 108	-	-	68 108	62 184
Frais payés d'avance	<u>53 864</u>	<u>5 263</u>	<u>-</u>	<u>59 127</u>	<u>275 641</u>
	<u>6 867 871 \$</u>	<u>594 315 \$</u>	<u>1 145 840 \$</u>	<u>8 608 026 \$</u>	<u>9 372 522 \$</u>
 <b><u>PASSIF ET ACTIF NET</u></b>					
<b>PASSIF À COURT TERME</b>					
Créditeurs et frais courus	723 877 \$	7 584 \$	-	731 461 \$	711 123 \$
Apports reportés (note 5)	<u>4 163 380</u>	<u>586 731</u>	<u>-</u>	<u>4 750 111</u>	<u>6 511 260</u>
	<u>4 887 257</u>	<u>594 315</u>	<u>-</u>	<u>5 481 572</u>	<u>7 222 383</u>
<b>ACTIF NET</b>					
Non affecté	825 378	-	645 840	1 471 218	658 903
Affecté d'origine interne (note 6)	<u>1 155 236</u>	<u>-</u>	<u>500 000</u>	<u>1 655 236</u>	<u>1 491 236</u>
	<u>1 980 614</u>	<u>-</u>	<u>1 145 840</u>	<u>3 126 454</u>	<u>2 150 139</u>
	<u>6 867 871 \$</u>	<u>594 315 \$</u>	<u>1 145 840 \$</u>	<u>8 608 026 \$</u>	<u>9 372 522 \$</u>

Approuvé au nom du Conseil d'administration:

signée

.....Joanna Kerr, Co-présidente

signée

.....Lianne Hannaway, Trésorière

(Voir notes ci-jointes)

**FONDS ÉGALITÉ/EQUALITY FUND**

*(Anciennement Centre MATCH International)*

**ÉTATS DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

	2021			2020	
	Initiative du Fonds Égalité	Voix et Leadership des Femmes	Innovation	Total	Total
<b>Revenus</b>					
Dons	825 331 \$	20 538 \$	204 587 \$	1 050 456 \$	953 293 \$
Financement gouvernemental - Affaires mondiale Canada	5 393 237	854 897	-	6 248 134	3 180 754
Placements et autre revenus	52 904	2 830	2 014	57 748	45 869
Subventions affectées (note 5)	<u>6 973 207</u>	<u>44 201</u>	<u>-</u>	<u>7 017 408</u>	<u>3 290 977</u>
	<u>13 244 679</u>	<u>922 466</u>	<u>206 601</u>	<u>14 373 746</u>	<u>7 470 893</u>
<b>Dépenses</b>					
Administration	529 081	101 001	55 663	685 745	2 030 931
Communication	107 934	-	-	107 934	6 709
Compensation	4 177 325	299 639	-	4 476 964	2 809 200
Perte (gain) de change	163 962	-	-	163 962	(475 829)
Octroi de subventions	5 416 726	396 864	-	5 813 590	711 500
Honoraires professionnels	2 008 911	124 562	-	2 133 473	618 598
Déplacements et rencontres	15 363	400	-	15 763	279 184
	<u>12 419 302</u>	<u>922 466</u>	<u>55 663</u>	<u>13 397 431</u>	<u>5 980 293</u>
<b>Excédent des revenus sur les dépenses</b>	825 377	-	150 938	976 315	1 490 600
<b>Actif net, début de l'exercice</b>	<u>1 155 237</u>	<u>-</u>	<u>994 902</u>	<u>2 150 139</u>	<u>659 539</u>
<b>Actif net, fin de l'exercice</b>	<u>1 980 614 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>1 145 840 \$</u>	<u>3 126 454 \$</u>	<u>2 150 139 \$</u>

(Voir notes ci-jointes)

**FONDS ÉGALITÉ/EQUALITY FUND**  
(Anciennement Centre MATCH International)

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>ENCAISSE FOURNIE (UTILISÉE POUR)</b>		
<b>Les activités d'exploitation</b>		
Excédent des revenus sur les dépenses	976 315 \$	1 490 600 \$
Ajouter éléments sans incidence sur l'encaisse:		
Amortissement	-	20 237
Perte en valeur de l'immobilisations incorporelles	-	54 649
	<u>976 315</u>	<u>1 565 486</u>
Variations du fonds de roulement hors trésorerie:		
Débiteurs	(5 924)	53 950
Frais payés d'avance	216 514	(251 072)
Créditeurs et frais courus	20 338	546 190
Apports reportés	<u>(1 761 149)</u>	<u>5 048 497</u>
	<u>(553 906)</u>	<u>6 963 051</u>
<b>Les activités d'investissement</b>		
Vente (Acquisition) de placements à court terme	<u>6 025 397</u>	<u>(5 454 868)</u>
<b>AUGMENTATION DE L'ENCAISSE</b>	5 471 491	1 508 183
<b>ENCAISSE, DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>2 808 983</u>	<u>1 300 800</u>
<b>ENCAISSE, FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>8 280 474 \$</u>	<u>2 808 983 \$</u>

(Voir notes ci-jointes)

**FONDS ÉGALITÉ/EQUALITY FUND**  
(Anciennement Centre MATCH International)  
**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE 31 MARS 2021**

**1. NATURE DES ACTIVITÉS**

Le 23 septembre 2019, l'organisation a changé son nom de Centre MATCH International à Fonds Égalité/Equality Fund

Le Fonds Égalité/Equality Fund ("l'organisation") a été constitué en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* en 1977. Depuis le 8 juillet 2014, l'organisation a prorogé ses statuts sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. C'est une organisation de bienfaisance enregistrée en vertu de l'alinéa 149(1)(f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et, à ce titre, il est exonéré d'impôts sur le revenu.

Le Fonds Égalité/Equality Fund apporte son soutien sous forme de subventions et d'autres types de financement, d'assistance technique, de renforcement institutionnel et de création de réseaux pour renforcer les organisations et mouvements de femmes qui font avancer les droits des femmes, l'égalité des sexes et autonomisation des femmes, des filles et des personnes trans\* dans les pays en développement.

**2. ADOPTION D'UNE COMPTABILITÉ PAR FONDS**

Au cours de l'année, l'Organisation a accru la présentation de ses états financiers en plus d'adopter une comptabilité par fonds sur une base prospective.

**Renseignements généraux**

Le Fonds Égalité est composé de trois unités : l'Initiative du Fonds Égalité (IFE), la Voix et Leadership des femmes (VLF) et les autres activités (nommées Innovation) qui sont présentées comme des fonds séparés dans les états financiers.

*Initiative du Fonds Égalité (IFE)*

Le 29 août 2019, le Fonds Égalité (IFE), la Toronto Foundation et l'Entraide universitaire mondiale du Canada (appelés collectivement le consortium du Fonds Égalité) ont signé un accord de contribution (AC) de 300 M\$ sur 15 ans avec Affaires mondiales Canada (AMC). Le consortium du Fonds Égalité a été sélectionné au moyen d'un processus concurrentiel visant à tirer profit des stratégies d'investissement du secteur privé, philanthropique et gouvernemental (tout en implantant l'investissement dans une optique de genre) afin de créer une source de financement durable pour soutenir les organisations de soutien aux femmes et les mouvements internationaux (l'Initiative). Les membres du consortium du Fonds Égalité ont signé un accord plurilatéral (AP) qui régit les rôles, les responsabilités ainsi que les relations inter organisationnelles. Ce groupe n'est pas une entité juridique, il s'agit plutôt d'une collaboration entre des partenaires partageant les mêmes valeurs. Chacun des membres du consortium est conjointement et solidairement responsable auprès de l'AMC en ce qui a trait à l'Initiative et à la réalisation des conditions de l'AC. Le rôle du Fonds Égalité est de veiller à la direction d'ensemble de l'Initiative portant entre autres sur la poursuite d'une vision féministe, la stratégie, la mobilisation de fonds, l'expertise en investissement dans une optique de genre et les donateurs. À titre de partenaire fiduciaire, la Toronto Foundation est responsable de l'apport d'investissements pour l'AMC et des donations philanthropiques perçues pour l'Initiative du Fonds Égalité. Entraide universitaire mondiale du Canada veille quant à elle à offrir un contrôle, une conformité ainsi que le développement de compétences pour les dons de charité. L'entente entre le CA de l'IFE et l'AMC expire le 30 juin 2035; ces trois partenaires du consortium s'affaireront donc à renforcer les capacités du Fonds Égalité en concevant un plan de 5 ans et un exercice à la suite duquel le Fonds Égalité pourra aller de l'avant de façon autonome en devenant le seul signataire de l'entente.

La Toronto Foundation revêt une responsabilité fiduciaire pour l'investissement de 300 M\$ de l'AMC. Les fonds de capitaux d'investissement sont donc reflétés dans les états financiers de la Toronto Foundation. Les premiers 4 M \$ transférés au Fonds Égalité lors de la signature de l'entente par le CA en août 2019 ont servi à couvrir les frais de démarrage. Annuellement, le Fonds Égalité sollicite une répartition du retour sur investissement (appelée allocation AMC) auprès de la Toronto Foundation comme partie des revenus requis pour financer les dépenses annuelles encourues par le Fonds Égalité et ses activités connexes, en guise de contribution à l'IFE. L'allocation annuelle de l'AMC est inscrite comme revenu dans les états financiers annuels du Fonds Égalité.

Les dons de charité, notamment en provenance d'individus et d'investisseurs institutionnels, représentent l'autre source de revenus pour l'IFE.

L'entente du CA signée avec l'AMC définit des dépenses admissibles qui doivent être comptabilisées dans le temps selon certaines mesures et dans les catégories prescrites.

**FONDS ÉGALITÉ/EQUALITY FUND**  
(Anciennement Centre MATCH International)  
**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

**2. ADOPTION D'UNE COMPTABILITÉ PAR FONDS - Cont'd.**

*Voix et Leadership des femmes (VLF)*

VLF-Caraïbes est un projet de 4,8 M\$ CAD sur 5 ans (2019-2024) qui promeut les droits de la femme et l'égalité des genres en Jamaïque, au Belize, en Guyane et au profit d'autres pays éligibles à l'aide officielle au développement (AOD) dans la Communauté des Caraïbes (CARICOM), incluant Antigua-et-Barbuda, la Dominique, la Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et le Suriname comme faisant partie d'un programme VLF élargi auprès d'Affaires mondiales Canada.

VLF-Caraïbes a vu le jour pour renforcer la capacité, le leadership et les programmes locaux de mouvements de défense des droits des femmes et des groupes LBTIQ qui travaillent à faire avancer les droits des personnes qu'ils servent ainsi que l'égalité des genres dans la région. À cette fin, le projet offre quatre types de soutien aux mouvements de défense des droits des femmes ainsi qu'aux groupes LBTIQ :

1. Financement pluriannuel permettant de soutenir la conception et la mise en œuvre de programmes visant le changement social;
2. Financement ponctuel et adapté pour la promotion de programmes stratégiques et d'idées et occasions de sensibilisation non planifiés;
3. Renforcement des capacités à répondre aux besoins immédiats ainsi qu'à la viabilité future;
4. Création de réseaux et d'alliances vers des changements sociaux et relatifs aux politiques.

Le projet évalue également la viabilité d'établir un mécanisme de financement dirigé localement pour soutenir les mouvements de défense des droits des femmes et les groupes LBTIQ caribéens sur le long terme.

Lors de la signature de l'entente entre l'AMC et la VLF, il en a été convenu que les actifs nets transférés de MATCH International serviraient à couvrir les dépenses directes non remboursables par l'AMC (certains dédommagements, frais de déplacement ou dépenses d'événement encourus par les ressources humaines). De surcroît, puisqu'il a été admis que certains employés principalement attirés à la IFE devraient investir certains efforts pour la VLF, l'AMC a convenu d'octroyer un remboursement équivalant à 12 % de frais généraux selon le niveau de dépenses de la VLF.

*Innovation*

Toutes autres activités effectuées en dehors de la IFE et de la VLF sont catégorisées comme appartenant à Innovation (incluant les activités ayant été gérées par le Centre international MATCH).

**3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes

*Comptabilisation des revenus*

L'organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, y compris les subventions et les dons. Les apports affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de levés de fonds sont constatés à titre de produits lorsque l'événement a eu lieu.

Les frais de gestion sont constatés à titre de produits lorsque les services afférents sont rendus.

Les autres revenus sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur encaissement est raisonnablement assuré.



**FONDS ÉGALITÉ/EQUALITY FUND**  
*(Anciennement Centre MATCH International)*  
**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

**3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES - Suite.**

*Dépenses*

À l'état des résultats, l'organisation présente ses charges par fonction. Les dépenses sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles sont imputées à la fonction à laquelle elles se rapportent directement. L'organisation ne répartit pas les charges entre les fonctions après leur comptabilisation initiale.

*Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie estimée de l'immobilisation. Durant l'année d'acquisition, la charge d'amortissement est enregistrée une fois que l'immobilisation est utilisée.

- Fournitures et mobilier : 2 ans

*Instruments financiers*

Les instruments financiers de l'organisation sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. À la fin de l'exercice, l'encaisse et les placements sont subséquemment comptabilisés à la juste valeur et les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût amorti

*Apports des services et de fournitures*

Un nombre important de bénévoles consacrent une grande partie de leur temps chaque année. En raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur, les services apportés ne sont pas comptabilisés dans les états financiers

L'Organisation ne reconnaît pas les fournitures contribuées dans les états financiers. Aucune fourniture de ce genre n'a été reçue durant l'exercice.

*Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges de la période. Les estimations significatives comprennent les frais courus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et les ajustements sont inscrits aux états financiers dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

#### 4. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers exposent l'organisation à divers risques. L'analyse qui suit donne un aperçu des concentrations de risques auxquels celle-ci peut être soumise.

L'organisation n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer ses risques.

##### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'un des partis à un instrument financier soit la cause d'une perte pour un autre parti en ne remplissant pas ses obligations. L'exposition au risque de crédit maximal de l'organisation est la somme de la valeur comptable de son encaisse, ses placements à court terme et de ses débiteurs. L'encaisse et les placements à court terme de l'organisation sont déposés auprès d'une banque à charte canadienne et donc, la direction juge que le risque rattaché à ces instruments est minime. Les montants des débiteurs ne sont jamais élevés à cause de la nature des produits gagnés par l'organisation. La direction juge que tous les débiteurs à la fin de l'exercice sont récupérables et n'a pas jugé nécessaire d'inscrire une provision pour mauvaises créances.

##### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que l'organisation éprouve des difficultés à dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance. L'organisation répond à ses besoins de liquidité en préparant et en faisant des suivis des projections de flux de trésorerie futurs aux fins d'exploitation, d'investissement et de financement, et en détenant des actifs pouvant rapidement être convertis en argent.

##### *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de la volatilité des marchés. Le risque de marché comprend le risque de taux de change, le risque de taux d'intérêt et le risque prix-autre.

##### i) *Risque de taux de change*

Le risque de taux de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux taux de change des devises étrangères.

Les instruments financiers de l'organisation sont principalement libellés en dollars canadiens et ses transactions sont principalement effectuées en dollars canadiens. Au 31 mars 2021, environ 2 807 890 \$ (2020 - 224 604 \$) de l'encaisse de l'organisation, néant \$ (2020 - 282 065 \$) de ses placements à court terme et 13 758 \$ (2020 - 73 215 \$) de ses créditeurs sont exposés aux fluctuations du dollar américain. L'organisation utilise des techniques de prévision pour atténuer ce risque de taux de change et a choisi de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés pour gérer ses risques.

##### ii) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition de l'organisation au risque de taux d'intérêt découle de ses placements à court terme qui comprennent des montants investis dans des certificats de placement garanti (CPG) qui rapportent des intérêts au taux du marché. Seulement un CPG existe au 31 mars 2021 et à un taux d'intérêt de 0,52 % (2020 - 0,84 % à 1,31 %) arrivant à l'échéance le 19 avril 2021.

## FONDS ÉGALITÉ/EQUALITY FUND

(Anciennement Centre MATCH International)

### NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

#### 4. INSTRUMENTS FINANCIERS - suite

##### iii) Risque de prix - autre

Le risque de prix - autre est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie à être tirés des instruments financiers fluctuent en raison de changements dans les prix du marché (autres que ceux qui surviennent des risques des taux de change ou des taux d'intérêt), que ces changements soient causés par des facteurs spécifiques à l'instrument individuel ou à son émetteur ou bien encore à des facteurs affectant tous les instruments semblables sur le marché. Étant donné que l'organisation n'a pas investi dans des titres négociables cotés en bourse, elle n'est pas exposée au risque de prix - autre.

##### Changements dans l'analyse des risques

Il n'y a pas eu des changements importants dans les niveaux d'exposition au risque de l'organisation depuis l'exercice précédent.

#### 5. APPORTS REPORTÉS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Solde au début de l'exercice	6 511 260 \$	1 462 763 \$
Contributions reçus pendant l'année	<u>11 504 393</u>	<u>11 521 107</u>
	<u>18 015 653</u>	<u>12 983 870</u>
Contributions reconnues comme revenus pendant l'année:		
Subvention restreinte - AMC Initiative du Fonds Égalité (IFE)	(5 393 237)	(2 935 997)
Subvention restreinte - AMC Voix et Leadership des femmes (VLF)	(854 897)	(223 482)
Autre subventions restreintes	<u>(7 017 408)</u>	<u>(3 313 131)</u>
	<u>(13 265 542)</u>	<u>(6 472 610)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>4 750 111 \$</u>	<u>6 511 260 \$</u>

#### 6. FONDS AFFECTÉ D'ORIGINE INTERNE

Durant l'exercice clos le 31 mars 2020, le Conseil a approuvé une motion visant à restreindre les fonds internes pour deux réserves 1 155 236 \$ pour financer les opérations d'IFE et l'octroi de subventions et pour gérer les fluctuations possibles des rendements du marché, et 336 000 \$ pour assurer la stabilité financière continue et pour soutenir les futures obligations de financement, en dehors de l'IFE ainsi que les obligations en vertu de l'Accord de contribution VLF signé avec Affaires mondiales Canada. Au cours de l'exercice, le Conseil a approuvé une motion d'augmenter les fonds d'innovation par 164 000 \$ pour un solde au 31 mars 2021 de 500 000 \$.

**FONDS ÉGALITÉ/EQUALITY FUND**  
(Anciennement Centre MATCH International)  
**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

**7. CONTRAT DE LOCATION**

En avril 2017, l'organisation a conclu un protocole d'entente à long terme concernant l'espace partagé pour ses locaux et son stationnement, venant à échéance en mars 2027. Le protocole d'entente a été révisé le 1er avril 2019 pour ajouter plus d'espace loué pour une période de trois ans moins un mois se terminant le 28 février 2022. Bien que le protocole d'entente original exige un loyer de base annuel de 46 800 \$, les paiements réels sont plus élevés en ajoutant les frais d'exploitation. La part de l'organisation dans les dépenses de fonctionnement annuelles n'est connue qu'au début de la nouvelle année civile. Les paiements de location totaux restants sont estimés à 533 360 \$.

Le paiement annuel minimum pour les cinq prochaines années combinées du protocole d'entente et de la nouvelle sous-location sont les suivants :

2022	115 760 \$
2023	98 820
2024	102 780
2025	106 740
2026 et après	109 260

**8. ENGAGEMENT - ACCORD MULTIPARTIES**

Le Fonds Égalité, Toronto Foundation et Entraide universitaire mondiale du Canada (appelés collectivement le Consortium) ont signé le 29 août 2019, un Accord de contribution de 300 millions de dollars pour une durée de 15 ans avec Affaires mondiales Canada (AMC). Le Consortium a été sélectionné dans le cadre d'un processus concurrentiel pour tirer parti des financements du secteur privé, philanthropiques et gouvernementaux, et mettre en œuvre une stratégie d'investissement soucieuse de l'égalité des sexes, afin de créer une source de financement durable pour soutenir les organisations et mouvements de femmes à travers le monde (l'Initiative).

Les membres du consortium ont signé un accord multipartite qui régit les rôles, les responsabilités et les relations entre les organisations. Le Consortium n'est pas une entité juridique, mais plutôt une relation de collaboration entre des organisations partageant les mêmes idées. Chaque membre du Consortium est conjointement et solidairement responsable envers AMC à l'égard de l'Initiative et le respect de toutes les conditions générales inclus dans l'Accord de contribution.

Le rôle du Fonds Égalité est le leadership global de l'Initiative, y compris la vision féministe, la stratégie, la mobilisation de fonds, l'expertise d'investissement axée sur le genre et l'octroi de subventions. En tant que partenaire fiduciaire, la Toronto Foundation est responsable de l'investissement de la contribution de AMC et du contrôle conjoint des dons philanthropes reçus pour l'initiative du Fonds Égalité. Entraide universitaire mondiale du Canada assure la conformité, le contrôle et le renforcement des capacités pour l'octroi de subvention

**9. COVID-19**

À la mi-mars 2020, le gouvernement du Canada, ainsi que d'autres pays partenaires, ont institué des mesures d'urgence en réponse aux préoccupations de santé publique liées à la propagation de la COVID-19. Ces mesures comprenaient des restrictions de voyage et des exigences de distance physique qui comprenaient un appel à éviter les endroits bondés et les rassemblements non essentiels. Un degré élevé d'incertitude persiste quant au plein impact économique de la situation. Le caractère imprévisible de la propagation du virus rend difficile la détermination de la durée pendant laquelle les opérations de l'organisation seront affectées. Par conséquent, au moment de la publication de ces états financiers, l'impact que ces mesures d'urgence et de la baisse brutale de l'activité économique aura sur les opérations, les actifs, les passifs, les actifs nets, les revenus et les dépenses ne sont pas encore connus.

**10. CHIFFRES CORRESPONDANTS**

Les chiffres correspondants ont été reclassés au besoin pour se conformer à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

**FONDS ÉGALITÉ/EQUALITY FUND**

*(Anciennement Centre MATCH International)*

**TABLEAU 1 - DÉPENSES IFE PAR CATÉGORIE**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Mobilisation des fonds	776 428 \$	346 396 \$
Octroi des subvention et programmes	7 006 012	717 941
Mise en oeuvre	2 470 390	2 217 715
Gestion des placements	447 544	282 860
Gestion et frais généraux	<u>1 718 928</u>	<u>447 972</u>
	<u>12 419 302 \$</u>	<u>4 012 884 \$</u>